

Baccalauréat en éducation
Éducation préscolaire et enseignement primaire



©Pixabay

STAGE D'INTÉGRATION À LA PROFESSION

EDU 4002 – 9 crédits

Guide de stage

À l'intention des stagiaires, des enseignantes ou enseignants associés, et des superviseuses ou superviseurs

2024-2025

Université 
de Montréal

Faculté des sciences de l'éducation
Centre de formation initiale des maîtres
C.P. 6128, Succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

COORDONNÉES



Stagiaire : _____

Courriel : _____

Enseignante associée ou enseignant associé: _____

Courriel : _____

Superviseure ou superviseur: _____

Courriel : _____

Par respect pour l'environnement, nous encourageons l'utilisation du guide de stage en format numérique. Merci de l'envoyer à votre enseignante associée ou enseignant associé par courriel.

EDU 4002

L'équipe d'encadrement des stages

Ariane Provencher
Responsable des stages
ariane.provencher@umontreal.ca
Tél. : 514 343-2383
Bur : A-223-3

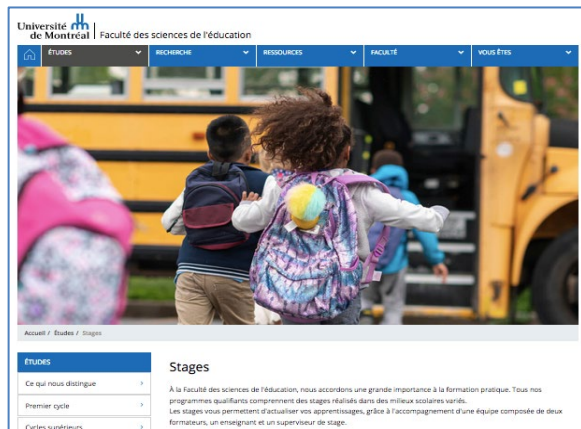
Chantal Mc Lean
Technicienne au placement
chantal.mclean@umontreal.ca
Tél. : 514 343-7263
Bur : A-223-4

Guide mis à jour par
Ariane Provencher

En collaboration avec l'équipe des
stages du CFIM

RESSOURCES NUMÉRIQUES

SITE DES STAGES DE LA FACULTÉ



La page des stages, accessible sur le site de la Faculté des sciences de l'éducation, comprend les renseignements et les documents utiles dont les guides de stages, les calendriers, les grilles d'évaluation et les coordonnées des responsables de stages des différents programmes.

<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>

RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS ASSOCIÉS

Formation des enseignants associés

Accueil / Mes cours / Enseignants associés

Bienvenue sur la page StudiUM des enseignants associés



Nous sommes très heureux d'inaugurer cette nouvelle plateforme sur laquelle vous trouverez des ressources pertinentes pour vous soutenir dans l'accompagnement des stagiaires en enseignement. Si vous désirez en savoir plus et échanger avec d'autres enseignants dans le cadre des activités de soutien à l'accompagnement de stagiaires, nous vous invitons à vous inscrire à la formation en communiquant avec le responsable des stages de votre établissement.

Bonne navigation, et au plaisir d'échanger avec vous!

Ariane Provencher, responsable de la formation des enseignants associés

La page StudiUM FC est destinée aux enseignantes ou enseignants qui souhaitent accéder à de l'information supplémentaire au sujet de leur rôle. Ils y trouveront plusieurs ressources sur l'accompagnement de stagiaires. C'est aussi sur cette plateforme que se donne la formation à l'accompagnement de stagiaires offerte à l'Université de Montréal.

<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>

Pour accéder à cette page, il est nécessaire de se créer un compte StudiUMfc en consultant le procédurier:

https://fse.umontreal.ca/fileadmin/fse/documents/pdf/stages/Inscription_Page_Studium_FC_EA.pdf

RESSOURCES POUR LES STAGIAIRES AINSI QUE LES SUPERVISEURES ET SUPERVISEURS

EDU4002-A-H22 - Stage d'intégration à la profession

Accueil / Mes cours / EDU4002-A-H22

Forum de nouvelles de la cohorte

Forum de nouvelles de toute la cohorte

Démarches à effectuer lors de la réception de votre attribution de stage :

1. Confirmer par courriel la réception du message d'attribution.
2. Contacter l'enseignant(e) associé(e) afin de fixer une première rencontre (qui peut être virtuelle):
 - Vous vous présenterez et expliquerez les modalités du stage (informations dans le diaporama d'infostage).
 - Vous remettrez le calendrier du stage.
3. Convenir avec l'enseignant(e) associé(e) d'un moment pour faire votre préstage :
 - Deux demi-journées ou une journée complète durant lesquelles vous ferez connaissance avec les élèves et l'équipe école.
 - Durant ces demi-journées, vous planifierez un moment pour discuter plus en profondeur avec l'enseignant(e) associé(e) au sujet de vos attentes, de vos forces et défis, du fonctionnement de la classe ou de tout autre sujet pertinent pour bien planifier votre stage.

StudiUM est l'interface web destinée aux stagiaires et aux superviseuses et superviseurs. Elle comprend toute la documentation relative à chacun des stages, comme les modalités, les documents officiels, les ressources pédagogiques, les gabarits des travaux et les dates importantes.

<https://studium.umontreal.ca/>

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du stage.....	6
Cheminement et liste des cours.....	7
Formule et modalités du stage.....	9
Calendriers du stage.....	11
Règlements à l'intention des stagiaires.....	13
Accompagnement professionnel.....	15
Séances de supervision.....	17
Compétences professionnelles.....	18
Processus d'évaluation.....	19

ANNEXES

1. Demi-journées d'accueil et journées de stage à l'automne.....	22
2. Entente de stage entre l'enseignante associée ou enseignant associé et la ou le stagiaire.....	23
3. Outil d'observation et de rétroaction.....	25
4. Agir de façon éthique et responsable en stage.....	26

PRÉSENTATION DU STAGE

Le stage EDU 4002 est le dernier de quatre stages répartis au long du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire. Il apparaît important de mettre en évidence l'augmentation graduelle des responsabilités reliées à chacun d'eux. Les deux premiers stages, d'une durée de 18 jours chacun, incluaient respectivement trois et huit jours de prise en charge complète. Le troisième stage, de 35 jours, comprenait quant à lui 18 jours de prise en charge complète. Le dernier stage s'avère donc être un réel défi, puisqu'il comprend un total de 52 jours incluant au minimum 35 jours de prise en charge complète. Il porte bien le titre d'intégration à la profession, puisque sa réussite mène à l'octroi du **brevet d'enseignement**. Cette reconnaissance implique que les stagiaires soient **responsables de leur formation** en identifiant clairement leurs défis et leurs besoins d'accompagnement durant cette dernière étape de formation initiale. Il est attendu des formatrices et formateurs qu'ils **différencient leurs interventions** en fonction des besoins individuels de formation, et qu'ils s'assurent que les compétences professionnelles prescrites par le ministère de l'Éducation (2020)¹ soient suffisamment développées pour favoriser l'insertion dans les milieux scolaires immédiatement après le stage.

La formule du stage illustre l'immense responsabilité qui est confiée aux stagiaires. **Dès les premiers jours de la session d'automne**, ils doivent préparer la période du stage intensif en s'intégrant à des activités de la rentrée incluant le contact avec les élèves, les parents, l'équipe-cycle et l'équipe-école. Ils doivent aussi recueillir des informations au sujet du fonctionnement de la classe, se documenter sur les caractéristiques des élèves et, si possible, participer à une rencontre durant laquelle un plan d'intervention sera élaboré pour une ou un élève présentant des besoins particuliers. Lors de l'animation des premières activités, les stagiaires doivent créer un lien significatif avec les élèves. Ils doivent utiliser les différents savoirs liés aux [13 compétences professionnelles](#) afin de planifier, de mettre en place un climat propice à l'apprentissage, de piloter des situations d'enseignement-apprentissage et d'évaluer les progrès des élèves. Tout au long du stage, les stagiaires doivent prendre en considération les besoins des élèves dans une approche inclusive et différenciée.

Même si la prise en charge est considérable en stage 4, le rôle des enseignantes ou enseignants associés est primordial et la modélisation est encore nécessaire. Bien que plus présents dans les trois premiers stages, ils se retirent partiellement, mais continuent d'observer et de discuter avec leur stagiaire régulièrement. Ils soutiennent le développement de l'ensemble des compétences professionnelles par l'observation, la rétroaction constructive et le questionnement favorisant l'analyse réflexive et la construction de l'identité professionnelle. Pour leur part, les stagiaires font **preuve d'autonomie, de créativité, d'ouverture et de professionnalisme** afin de cheminer vers une représentation de plus en plus claire de soi comme enseignantes ou enseignants, et des défis qui les attendent en insertion professionnelle. Lors des séminaires, les superviseuses et superviseurs stimulent et confrontent les conceptions des stagiaires de manière à favoriser leur réflexion collective. Par leur engagement dans cette réflexion, les stagiaires enrichissent leur compréhension des compétences et mettent en place des moyens de les développer à l'aide de plans d'action concrets et réalistes.

Un **Guide d'évaluation des compétences** déposé sur le site des stages (<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>), fournit les dimensions attendues pour chaque compétence en fonction des critères de réussite de chacun des stages. Il permet aux stagiaires et à leurs formatrices ou formateurs de consigner des notes et de faciliter la communication de rétroactions constructives. Nous souhaitons à chacune et chacun de vivre une expérience des plus enrichissantes.

¹ Ministère de l'Éducation (2020). Référentiel de compétences professionnelles. Profession enseignante. Gouvernement du Québec.

CHEMINEMENT ET LISTE DES COURS

Cheminement relatif aux stages des quatre années du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

	1 ^e année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
Thème annuel	Apprendre à observer le processus d'apprentissage	Éducation préscolaire et régulation des pratiques pédagogiques	Mobilisation de ses savoirs en appui aux pratiques pédagogiques	Insertion dans la vie professionnelle
Titre du stage	EDU 1002 : Initiation à la profession	EDU 2002 : Éducation préscolaire	EDU 3002 : Enseignement au primaire	EDU 4002 : Intégration à la profession
Objectifs de formation pour les cours, les stages et les activités d'intégration	<ul style="list-style-type: none"> • S'initier au rôle de l'enseignante ou de l'enseignant. • Se sensibiliser à la complexité de la profession. • Prendre conscience de son rapport aux savoirs à enseigner. • Connaître le système scolaire québécois. • Se sensibiliser à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire. • Cheminer vers la confirmation de son choix de carrière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenir adéquatement auprès d'un groupe d'élèves à l'éducation préscolaire. • Se sensibiliser à l'influence de diverses réalités sociales sur l'élève. • Apprendre à planifier des activités d'apprentissages dans le respect des exigences et des approches préconisées par le programme en éducation préscolaire. • Connaître l'enfant d'âge préscolaire et sa façon d'apprendre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parfaire sa connaissance didactique des matières enseignées au primaire. • Développer sa compétence à planifier de manière autonome. • Manifester autonomie et initiative en ce qui a trait à la prise en charge. • Adapter ses interventions pédagogiques aux caractéristiques des élèves. • Intervenir de manière à instaurer un climat favorable aux apprentissages. • S'engager dans une démarche réflexive continue et soutenue. 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer de manière autonome son cahier de planification et toutes les tâches inhérentes à ses fonctions. • Intégrer, dans sa pratique, les savoirs acquis au cours de sa formation. • Manifester la maîtrise des savoirs à enseigner au primaire. • S'engager dans une démarche réflexive continue et soutenue. • Préparer activement son insertion professionnelle. • Adopter la posture d'un-e professionnel-le de l'enseignement.

Liste des cours des quatre années du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire

B.Éd. 1 ^{re} année	B.Éd. 2 ^e année
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DID 1000T Notions de maths au primaire (hors programme) ▪ DID 1009 Grammaire pour futurs enseignant-e-s ▪ DID 10101 Français écrit pour futurs enseignant-e-s 1 ▪ DID 1206 Didactique du français BEPEP 1 ▪ ETA 1001 Histoire et philosophie de l'éducation ▪ ETA 1111 Les écrits sur les pratiques d'enseignement ▪ ETA 1250 Enjeux actuels de l'évaluation des apprentissages ▪ PPA 1100 Apprentissage scolaire et développement ▪ DID 10102 Français écrit pour futurs enseignant-e-s 2 ▪ DID 1111 Culture scientifique et technologique ▪ DID 1342 Didactique des mathématiques ▪ PPA 2200 L'intervention éducative au préscolaire ▪ PPA 1366 Gestion de classe ▪ EDU 1222 Laboratoire sur l'observation des apprentissages ▪ EDU 1002 Stage d'initiation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DID 2000 Français oral ▪ ETA 1900 Système d'éducation et profession enseignante ▪ PPA 2101 L'environnement éducatif à la maternelle ▪ PPA 1201 Problématiques prévention au préscolaire ▪ PPA 2111 Intégration des TIC 1 ▪ EDU 2002 Stage en éducation préscolaire ▪ DID 2203 Didactique du français au BEPEP 2 ▪ DID 2224 Didactique de l'arithmétique 1 ▪ ETA 2200 École et environnement social ▪ ETA 2250 La régulation des apprentissages et le jugement ▪ PPA 2368 Régulation de l'enseignement / microenseignement ▪ EDU 2222 Objet d'apprentissage au préscolaire ▪ DID2910 Didactique des arts plastiques
B.Éd. 3 ^e année	B.Éd. 4 ^e année
<ul style="list-style-type: none"> ▪ DID 2110 Didactique des sciences et technologies ▪ DID 2205 Les sciences humaines au primaire ▪ DID 3222 Didactique du français au BEPEP 3 ▪ DID 3920 Didactique de la géométrie ▪ ETA 3012 Instruments pour l'évaluation à l'école primaire ▪ PPA 3111 Intégration des TIC 2 ▪ PPA 3366-1 Intervention pédagogique raisonnée ▪ DID 3209 Didactique des sciences humaines au primaire ▪ DID 3309 Didactique de l'éthique et de la culture religieuse ▪ PPA 3366-2 Intervention pédagogique raisonnée 2 ▪ EDU 3002 Stage d'enseignement au primaire ▪ EDU 3222 Mise en œuvre d'une SAÉ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DID 4112 Didactique du français – Élèves en difficulté ▪ DID 4310 Didactique du français – Diversité linguistique ▪ DID 4804 Didactique de l'arithmétique 2 ▪ ETA 4111 Recherche et pratique enseignante ▪ PPA 3205 Diversité sociale et ethnoculturelle au primaire ▪ DID 444X Cours à option en didactique des arts ▪ PPA 4111 Intégration des TIC 3 ▪ PPA 4366 Pratiques pédagogiques inclusives ▪ EDU 4222 Réalisation d'une recherche pédagogique ▪ EDU 4002 Stage d'intégration à la profession

Lien vers la page StudiUM des plans de cours, pour les superviseuses et superviseurs :

<https://studium.umontreal.ca/course/view.php?id=54309#section-4>

JOURNÉE D'ACCUEIL

Deux demi-journées ou une journée complète durant les semaines de la rentrée (consignes sur StudiUM) : Établir un contact avec le milieu d'accueil. Vérifier si ses attentes sont conciliables avec celles de l'enseignante associée ou l'enseignant associé, et commencer à discuter de l'entente de stage (en annexe du guide et sur StudiUM).

STAGE

EDU 4002 – H25: 52 jours de stage répartis de la façon suivante :

- **7 jours** à l'automne, dont cinq en présence des élèves (2 en août/septembre; 3 au choix; 2 en décembre).
- **une journée** en janvier, en présence des élèves.
- **44 jours** entre février et avril, dont un **minimum de 40** en présence des élèves.

EDU 4002 - X – A24 (cheminement adapté) : 52 jours à l'automne, dont un minimum de 46 en présence des élèves.

SÉMINAIRES

EDU 4002 H25: Cinq séminaires obligatoires, dont un en novembre et quatre à l'hiver.

EDU 4002 - X 24 (cheminement adapté) : Cinq séminaires obligatoires à l'automne.

INTÉGRATION, PRISE EN CHARGE PROGRESSIVE ET RETRAIT GRADUEL

Ces activités se déroulent durant **14 à 17 jours non consécutifs** qui sont répartis au début et à la fin du stage.

Les journées d'intégration comprennent:

L'observation participative

- Fonctionnement du groupe
- Caractéristiques des élèves et portrait de classe
- Approches et stratégies pédagogiques privilégiées
- Modèles de gestion de classe

L'assistantat et le soutien aux élèves

- Collaboration à différentes tâches de l'enseignante ou de l'enseignant
- Surveillance des élèves
- Préparation de matériel, correction, aide aux élèves, etc.

Les interactions avec les membres de l'équipe-école

- Échanges avec le personnel enseignant et non enseignant
- Participation à des activités parascolaires, à des réunions de l'équipe pédagogique ou à des comités
- Rencontres de parents (les rencontres en soirée font partie de la tâche et ne remplacent pas des jours de stage.)

La prise en charge progressive comprend :

- Participation à une des journées pédagogiques de la rentrée
- Participation à une journée d'activité de la rentrée
- Animation d'une activité de présentation
- Présence à la rencontre d'accueil des parents en début d'année
- Discussion avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé sur la première communication aux parents*
- Participation à la remise du premier bulletin (EDU 4002)

- Consultation et participation aux plans d'intervention, s'il y a lieu
- Participation aux réunions de l'équipe-cycle ou de l'équipe-école
- Création d'un lien significatif avec les élèves

Durant la période de prise en charge progressive : **planification et animation quotidienne de plusieurs activités**.**

Retrait graduel :

À la fin du stage, remettre graduellement la responsabilité de la classe à l'enseignante associée ou l'enseignant associé afin de faciliter la transition.

Pour EDU 4002-X, la première communication aux parents est préparée par la ou le stagiaire sous la supervision de l'enseignante associée ou l'enseignant associé.

PRISE EN CHARGE COMPLÈTE

Entre **35 et 38 jours complets et consécutifs** commençant dans la 2^e semaine du stage intensif. La prise en charge complète et autonome de la classe s'effectue à partir d'un **outil de planification élaboré rigoureusement**** (exemples sur StudiUM). L'évaluation des élèves est faite par la ou le stagiaire et est supervisée par l'enseignante associée ou enseignant associé.

L'autonomie réfère à la capacité de prendre des initiatives, de définir les actions à entreprendre, de prendre des décisions en assumant leurs conséquences et de démontrer une maturité professionnelle en cherchant l'aide nécessaire pour progresser. Il est attendu de la ou du stagiaire de démontrer une maîtrise suffisante des compétences attendues, d'être capable de préciser ses besoins et de manifester un désir de se développer. Dans ce contexte, la ou le stagiaire enseigne seul, mais l'enseignante associée ou l'enseignant associé demeure disponible et attentif à l'évolution de la situation en supervisant la planification, en guidant, soutenant et en revenant régulièrement en classe pour l'observer. Des moments quotidiens d'échanges sont prévus pour aider la ou le stagiaire à progresser (voir la section accompagnement professionnel de ce guide).

**** Les canevas de planification sommaire et détaillée sont présentés à l'enseignante associée ou l'enseignant associé 48 heures ouvrables avant le pilotage des activités, pour ajustements et approbation.**

SÉANCES DE SUPERVISION

Les séances de supervision ont lieu durant la portion intensive du stage (précisions sur StudiUM).

Les exigences relatives aux disciplines enseignées sont déterminées par la superviseure ou le superviseur.

Chaque séance de supervision comprend :

- Observation d'une période complète d'animation d'une activité d'apprentissage dynamique, originale et créée par la ou le stagiaire.
- Rencontre de rétroaction individuelle et ajustement des plans d'action.
- Rencontre individuelle avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé ; échange au sujet de la ou du stagiaire.

L'évaluation tient compte du contexte de la classe et de la prise en charge effectuée au moment des séances de supervision. Au besoin, d'autres mesures peuvent être mises en place pour soutenir la ou le stagiaire, en concertation avec la superviseure ou le superviseur et, le cas échéant, avec la ou le responsable des stages et la direction d'école.

TRAVAUX ET DOCUMENTS À REMETTRE

L'échéancier, les consignes ainsi que les gabarits des travaux et documents à remettre sont disponibles sur la page StudiUM du stage.

B. Éd. 4 Préscolaire-primaire
 1^{er} trimestre
CHEMINEMENT ADAPTÉ : EDU 4002-X
 A2024

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				

Fête du travail : 2 septembre

Action de grâce : 14 octobre

Lors du premier séminaire, l'étudiant soumet au superviseur son calendrier de prise en charge progressive et complète négocié avec l'enseignant associé. Il y inclut l'évaluation d'étape et les rencontres de parents.

Stage : EDU 4002X – 9 cr

Rencontres d'accueil : 1 journée avant le premier séminaire

Stage : 52 jours de stage du 11 septembre au 28 novembre

5 séminaires :

- 5 septembre de 12h30 à 15h30
- 26 septembre de 12h30 à 15h30
- 17 octobre de 12h30 à 15h30
- 7 novembre de 12h30 à 15h30
- 29 novembre de 12h30 à 15h30

Dépôt du bilan réflexif : 6 décembre

B. Éd. 4 Préscolaire-primaire

1^{er} trimestre

Stage régulier : EDU 4002

A2024

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30					




OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				

<p>Cours: du 3 septembre au 23 décembre <input type="checkbox"/></p> <p>Fête du travail : 2 septembre</p> <p>Action de grâce : 14 octobre</p> <p>Semaine d'activités libres : du 21 au 25 octobre</p>	<p>Stage : EDU 4002 – 9 cr.</p> <p>Rencontres d'accueil : 1 journée dans la semaine de la rentrée des élèves</p> <p>Stage : 7 jours à l'automne 2 jours en septembre 2 jours les 6 et 13 décembre 3 jours au choix et 45 jours à l'hiver</p> <p>1^{er} séminaire : 4 novembre de 8h30 à 11h30 </p>
--	---

B. Éd. 4 Préscolaire-primaire
 2^e trimestre
 Stage régulier : EDU 4002
 H 2025

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	9							1							1
5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28		23	24	25	26	27	28	29
														30	31					

AVRIL							MAI							JUIN							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
			1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30						

<p>Cours : du 10 mars au 30 avril</p> <p>Semaine d'activités libres : du 3 au 7 mars (à adapter selon le milieu scolaire)</p> <p>Congé de Pâques : 18 au 21 avril</p> <p>Colloque des finissants : 28 au 30 avril</p>	<p>Stage: EDU 4002 – 9 cr.</p> <p>Stage : 52 jours de stages dont 7 jours à l'automne, le 10 janvier, et du 7 février au 23 avril </p> <p>5 séminaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 novembre de 8h30 à 11h30  - 11 février de 8h30 à 11h30 - 11 mars de 8h30 à 11h30 - 28 mars de 8h30 à 11h30 - 24 avril de 8h30 à 11h30 <p>Dépôt du bilan réflexif: 28 avril </p>
---	---

RÈGLEMENTS À L'INTENTION DES STAGIAIRES

1. EN CONTEXTE SCOLAIRE

- 1.1. Les stagiaires deviennent membres à part entière de l'établissement et doivent respecter l'horaire de l'école. En cas de retard exceptionnel, elles et ils doivent aviser l'enseignante associée ou l'enseignant associé, le secrétariat et la superviseure ou le superviseur.
- 1.2. Elles et ils doivent, en tout temps, respecter le règlement de l'école et agir de manière éthique et responsable: code vestimentaire, confidentialité, attitude et langage professionnels, respect des conventions au regard des outils électroniques et des médias sociaux, etc.
- 1.3. Les stagiaires doivent effectuer le nombre de jours prévus au calendrier selon la formule du stage ([Loi 14](#))².
 - 1.3.1. Toute absence, même justifiée, peut avoir pour effet de compromettre l'acquisition des connaissances requises pour l'atteinte des objectifs du stage.
 - 1.3.2. Toute demande d'absence devra être accompagnée d'une justification écrite envoyée à la superviseure ou au superviseur, et à la ou le responsable des stages dans les meilleurs délais.
 - 1.3.3. Selon les circonstances, et après évaluation des éléments propres à chaque situation, le prolongement du stage pourrait être requis afin de permettre le respect des exigences. Par ailleurs, le report du stage pourrait être requis si le prolongement n'est pas indiqué, ou impossible.
- 1.4. En 3e et 4e année, les stagiaires peuvent surveiller seuls dans la cour, lorsque le règlement du milieu scolaire le permet. À ce sujet, ils doivent s'informer auprès de la direction d'école.
- 1.5. Étant donné que l'entente provinciale signée par les milieux scolaires, la CSQ et la FAE stipule qu'une ou un stagiaire ne peut être appelé à faire de la suppléance (réf. Annexe LVIII du comité patronal de négociation), la suppléance est interdite durant le stage. Pour toute question à ce sujet, la direction d'école est invitée à s'informer auprès de la ou du responsable de stages de son milieu scolaire.
- 1.6. Comme reconnu par la Cour Suprême du Canada, une ou un stagiaire en enseignement, comme tout enseignante ou enseignant, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié au statut de stagiaire peut demander de reconsidérer les façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes (voir le guide ***Agir de façon éthique et responsable en stage***, en annexe du guide).

2. EN CONTEXTE UNIVERSITAIRE

- 2.1. Les stagiaires doivent respecter le règlement sur le placement en stage envoyé lors de l'inscription et disponible sur la page StudiUM du stage.
- 2.2. La présence à la durée complète des séminaires prévus au calendrier est **obligatoire**.
 - 2.2.1. Aucune absence ne sera autorisée sans motif valable. Le cas échéant, un avis d'absence devra être envoyé sans délai à la superviseure ou au superviseur, et à la ou au responsable des stages. Une justification écrite devra suivre dans les meilleurs délais.
 - 2.2.2. Si une absence à un séminaire est justifiée, la superviseure ou le superviseur et la ou le responsable des stages détermineront les modalités de reprise.
 - 2.2.3. Si une absence à un séminaire a lieu sans motif valable, la superviseure ou le superviseur et la ou le responsable des stages détermineront les conséquences reliées à ce manquement.
- 2.3. Par mesure de sécurité, tout stagiaire ayant une blessure ou une limitation, physique ou psychologique, doit le déclarer à la ou au responsable des stages, et ce, avant la tenue de celui-ci. Une attestation médicale pourrait être exigée pour permettre la réalisation du stage. Les mêmes exigences sont en vigueur dans le cas d'une grossesse.
- 2.4. Les stagiaires doivent remettre tous les travaux exigés dans un français correct et aux dates fixées.

² Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail. Gouvernement du Québec.

<https://www.travail.gouv.qc.ca/toute-linformation-sur/protection-des-stagiaires/>

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Ce stage vise l'autonomie de la pratique professionnelle, c'est-à-dire la capacité pour la ou le stagiaire de prendre en charge les tâches de l'enseignante ou de l'enseignant tout en assumant la responsabilité de sa formation. La ou le stagiaire est donc la première ou le premier responsable de sa formation (voir la formule du stage dans ce document).

Les enseignantes ou enseignants associés et les superviseuses ou superviseurs sont coformateurs. Ils permettent le dialogue entre le milieu professionnel et l'université, contribuant ainsi à l'atteinte des exigences par les stagiaires de même qu'à leur intégration au milieu professionnel. Les formatrices et formateurs soutiennent les stagiaires, les guident dans leurs expériences et répondent à leurs besoins ponctuels. La coformation souhaitée, entre l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la superviseuse ou le superviseur, prend la forme de rencontres d'information, d'échanges réguliers et de travail conjoint en vue d'une formation et d'une évaluation cohérentes des stagiaires.

RÔLE DE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ

- Être présent à l'école pour toute la durée du calendrier de stage.
- Établir un premier contact avec la superviseuse ou le superviseur avant le début du stage.
- Participer à une rencontre de concertation collective ou individuelle avec la superviseuse ou le superviseur avant la période intensive du stage.
- **Accueillir la ou le stagiaire et faciliter son intégration dans l'école** (classe, équipe-cycle, équipe-école) et dans les activités complémentaires à l'enseignement telles que les journées pédagogiques, les rencontres de parents, les réunions et les ateliers de formation.
- Définir, avec la ou le stagiaire, les conditions du stage et de la prise en charge.
- **Soutenir et assurer un suivi de la planification** (canevas disponibles sur StudiUM pour les stagiaires) :
 - Accompagner la ou le stagiaire dans sa planification à long terme et superviser ses planifications quotidiennes sommaires et détaillées : le questionner ou attirer son attention sur l'impact possible de tel choix d'activité ou de mode de fonctionnement de la classe.
 - Commenter ou annoter les canevas de planification sommaire et détaillée que la ou le stagiaire lui présente **48h avant le pilotage des activités**.
- **Observer la ou le stagiaire au moins trois heures par semaine** et lui offrir des **rétroactions de façon régulière**, notamment par les rencontres quotidiennes, les suivis hebdomadaires, l'autoévaluation et les plans d'action.
- **Travailler de concert avec la superviseuse ou le superviseur** en assurant un suivi régulier des progrès de la ou du stagiaire.
- **Participer activement à la rencontre avec la superviseuse ou le superviseur** lors de ses visites à l'école.
- **Commenter les plans d'action de la ou du stagiaire** et lui suggérer des pistes pour relever ses défis.
- **Remplir une grille d'appréciation** des compétences professionnelles de la ou du stagiaire, à la fin du stage.
- Au besoin, participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.

Dans l'aménagement de la tâche, l'enseignante ou l'enseignant peut se réserver la possibilité de faire des interventions ponctuelles dans le groupe ou d'utiliser une autre façon de maintenir un contact régulier avec ses élèves.

Plusieurs ressources visant à soutenir les tâches d'accompagnement sont disponibles **sur la page StudiUMfc des enseignantes et enseignants associés** (<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>).

Documents à remettre aux stagiaire par les enseignantes ou enseignants associés:

Entente de stage	Rédaction de l'entente de stage en concertation avec la ou le stagiaire.	Remettre pour le 2^e séminaire .
Plans d'action	Discuter de l'autoévaluation avec la ou le stagiaire, l'aider à compléter ses plans d'action et les commenter par écrit.	En discuter avec la superviseure ou le superviseur lors des séances de supervision.
Grille d'appréciation finale	Remplir la grille d'appréciation fournie par la ou le stagiaire et la remettre à la fin du stage, à la ou au stagiaire et à la superviseure ou le superviseur.	À la fin du stage, envoyer la grille par courriel institutionnel.

RÔLE DE LA OU DU SUPERVISEUR

- Être disponible pour les stagiaires et les enseignantes et enseignants associés pour toute la durée du stage.
- Établir un premier contact avec les enseignantes et enseignants associés avant le début du stage.
- Organiser une rencontre de concertation avec les enseignantes et enseignants avant la période intensive du stage.
- Guider les stagiaires dans la préparation et la réalisation du stage par divers moyens (documents d'information, tutoriels, forum de discussion, capsules vidéo, etc.).
- Organiser et animer des échanges collectifs entre les stagiaires lors des séminaires.
- S'assurer de l'autonomie des stagiaires dans la préparation de leur matériel d'enseignement.
- Offrir un soutien individuel aux stagiaires, notamment dans la préparation et l'analyse de sa pratique.
- Travailler de concert avec les enseignantes et enseignants associés en assurant un suivi régulier des progrès des stagiaires.
- Soutenir les enseignantes et enseignants associés dans leur rôle d'accompagnement.
- Effectuer les séances de supervision conformément au calendrier : observer une période complète et offrir une rétroaction, en triade lorsque cela est possible.
- Si nécessaire, orienter les stagiaires vers des mesures de soutien générales ou spécifiques.
- Participer à l'évaluation continue des stagiaires et attribuer la mention finale.
- Participer à un comité ad hoc dans les cas estimés litigieux ou difficiles.
- Participer à une rencontre avec la ou le responsable des stages et les stagiaires, en cas d'échec.

RÔLE DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

- Accueillir les stagiaires et faciliter leur intégration à l'école.
- Mettre en place les conditions favorables à la réalisation des stages.
- S'assurer que les stagiaires aient un accès individuel au réseau Internet de l'école.
- Favoriser la participation des enseignants et enseignantes aux rencontres collectives ou individuelles avec les superviseurs et superviseures.
- Soutenir les enseignantes et enseignants associés dans leur rôle d'accompagnement.
- Collaborer avec les superviseurs et superviseures au besoin.
- Dans les cas difficiles, discuter avec les enseignantes et enseignants associés et les superviseurs et superviseures de l'appréciation des compétences des stagiaires.
- En 4^e année, participer à l'évaluation par le formulaire d'appréciation de la direction remis par les stagiaires.

SÉANCES DE SUPERVISION

Les séances de supervision visent à **développer une pratique réflexive chez les stagiaires** et à les amener progressivement à identifier et à expliciter les liens entre leurs interventions d'enseignement et l'apprentissage des élèves. Ces séances représentent une bonne occasion de cibler les forces et les défis afin d'explorer des stratégies et des plans d'action avec l'aide des enseignantes et enseignants associés et des superviseurs ou superviseuses.

Avant chaque séance de supervision :

Au moins 48 heures à l'avance, la ou le stagiaire remet à son enseignante associée ou enseignant associé et à sa superviseuse ou son superviseur, la planification détaillée de l'activité qui fera l'objet de l'observation.

Lors de la première séance de supervision, en présentiel, dans la semaine 3, 4 ou 5 :

La superviseuse ou le superviseur :

- échange avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire sur le déroulement et les conditions du stage;
- réalise une observation de la ou du stagiaire en classe (période complète);
- discute avec la ou le stagiaire au sujet des effets de son enseignement effectué sur les apprentissages des élèves, si possible en présence de l'enseignante associée ou l'enseignant associé;
- identifie, avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la ou le stagiaire, les forces à exploiter pour la suite du stage;
- échange avec la ou le stagiaire et lui donne des rétroactions sur l'ensemble de sa prestation;
- effectue, avec l'enseignante ou l'enseignant et la ou le stagiaire, une évaluation formative permettant de faire un bilan des acquis, des points à travailler et des aspects à privilégier d'ici la fin du stage (plans d'action).

La ou le stagiaire :

- participe à une partie de la rencontre, outillé de sa propre **autoévaluation** (canevas sur StudiUM);
- élabore et présente ses **plans d'action**, 48 heures après la séance (canevas sur StudiUM).

Lors de la deuxième séance de supervision, à distance, dans la semaine 7, 8 ou 9 :

La superviseuse ou le superviseur :

- s'informe des points plus particuliers sur lesquels devrait porter l'observation;
- réalise une observation de la ou du stagiaire sur vidéo (période complète captée et transmise 48 heures à l'avance);
- échange avec la ou le stagiaire, si possible en présence de l'enseignante associée ou l'enseignant associé;
- offre une rétroaction sur l'ensemble de sa prise en charge et de son effet sur l'apprentissage des élèves, ainsi que sur les aspects à travailler ciblés précédemment;
- échange avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé sur la grille d'appréciation à remettre.

La ou le stagiaire :

- participe à une partie de la rencontre, outillé de son **analyse vidéo** (canevas sur StudiUM);
- révisé ses **plans d'action**, au besoin, 48 heures après la séance (canevas sur StudiUM).

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Dans le document [Référentiel de compétences professionnelles](#) de la profession enseignante, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2020) précise les compétences professionnelles à développer chez les futurs enseignants. Ces compétences professionnelles ont été actualisées pour correspondre aux défis éducatifs et sociaux auxquels sont confrontés les enseignants d'aujourd'hui. Dans le cadre des stages, les enseignantes et enseignants associés et les superviseuses ou superviseurs apportent le soutien nécessaire afin d'aider les stagiaires à développer ces compétences, en se référant au document d'orientation de base (Ministère de l'Éducation, 2020) ainsi qu'au **guide d'évaluation** qui sera fourni par l'étudiante ou l'étudiant et disponible sur le site des stages (<https://fse.umontreal.ca/etudes/stages/>).

Chaque année, **les 13 compétences sont approfondies en fonction du niveau de maîtrise attendu pour chaque stage**. Dans le cadre des séminaires à l'université, le référentiel des compétences est analysé en profondeur. Chaque compétence est accompagnée de **dimensions** auxquelles se réfèrent les coformatrices et coformateurs (superviseuses, superviseurs, enseignantes associées et enseignants associés) pour se prononcer sur le niveau d'atteinte par la ou le stagiaire. Le tableau ci-dessous présente une synthèse de ces 13 compétences.

Tableau 1: Synthèse des 13 compétences professionnelles du personnel enseignant

DEUX COMPÉTENCES FONDATRICES	
Compétence 1	Agir en tant que médiatrice ou médiateur d'éléments de culture
Compétence 2	Maîtriser la langue d'enseignement
CHAMP 1: six compétences spécialisées au cœur du travail fait avec et pour les élèves	
Compétence 3	Planifier les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 4	Mettre en œuvre les situations d'enseignement et d'apprentissage
Compétence 5	Évaluer les apprentissages
Compétence 6	Gérer le fonctionnement du groupe-classe
Compétence 7	Tenir compte de l'hétérogénéité des élèves
Compétence 8	Soutenir le plaisir d'apprendre
CHAMP 2: deux compétences à la base du professionnalisme collaboratif	
Compétence 9	S'impliquer activement au sein de l'équipe-école
Compétence 10	Collaborer avec la famille et les partenaires de la communauté
CHAMP 3: une compétence inhérente au professionnalisme enseignant	
Compétence 11	S'engager dans un développement professionnel continu et dans la vie de la profession
DEUX COMPÉTENCES TRANSVERSALES	
Compétence 12	Mobiliser le numérique
Compétence 13	Agir en accord avec les principes éthiques de la profession

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les stages comprennent l'ensemble des activités reliées aux expériences de formation pratique. En plus des activités en milieu scolaire, ils incluent la présence aux rencontres d'information sur les stages, les démarches effectuées lors des journées d'accueil, les communications avec les intervenantes ou intervenants et les formatrices ou formateurs ainsi que les activités et travaux universitaires liés aux stages. L'évaluation des treize compétences professionnelles porte sur l'ensemble de ces activités.

MODALITÉS GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

La responsabilité de l'évaluation est partagée entre l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la superviseure ou le superviseur. Cependant, la décision finale est assumée par cette dernière ou ce dernier au regard des recommandations du milieu de stage, des exigences de l'université et de ses propres observations. Conformément à la prescription du Ministère, ce sont les treize compétences professionnelles et leurs dimensions qui doivent être évaluées. Ces dimensions ne constituent pas des objectifs finaux du stage, mais servent plutôt à faciliter l'observation en illustrant de façon concrète les comportements attendus de la ou du stagiaire selon son niveau de formation. Bien entendu, la manifestation de ces dimensions pourrait varier en fonction du cheminement de la ou du stagiaire et du contexte du stage.

ÉVALUATION INDIVIDUELLE DES COMPÉTENCES

Appréciation individuelle des compétences par l'enseignante associée ou l'enseignant associé

- Trois mentions sont possibles pour l'appréciation du développement des compétences : **Répond aux exigences, Répond partiellement aux exigences, Ne répond pas aux exigences.**
- L'enseignante associée ou l'enseignant associé est invité à émettre des commentaires personnalisés reliés **aux points forts et aux points à améliorer** du stagiaire puis à lui suggérer **des pistes de développement, et ce, pour l'ensemble des compétences.**

Évaluation individuelle des compétences par la superviseure ou le superviseur

- **Pour les stages 1, 2 et 3**, trois mentions sont possibles pour l'évaluation des compétences : **Succès, succès avec difficulté** ou **Échec.**
- **Pour le stage 4**, deux mentions possibles pour les compétences : **succès** ou **échec.**

PRÉCISIONS POUR LA COMPÉTENCE 2

Les enseignants sont des modèles linguistiques pour leurs élèves. Pour cette raison, dans tous les programmes de la Faculté, la maîtrise du français tant oral qu'écrit revêt une importance spéciale et constitue une condition de poursuite des études. Dans le cadre des stages, la qualité du français est vérifiée par l'évaluation de la compétence 2 du référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante du ministère de l'Éducation (2020), soit « **Maîtriser la langue d'enseignement à l'oral et à l'écrit**, dans les divers contextes liés à la profession enseignante. »

L'évaluation de cette compétence porte principalement sur deux éléments :

- tous documents écrits, dont les situations écrites d'enseignement ou de communication reliées à la profession;
- les situations orales d'enseignement ou de communication reliées à la profession.

Les balises pour la qualité du français écrit, disponibles sur StudiUM, visent surtout à aider les superviseures et superviseurs à évaluer les documents écrits remis par les stagiaires.

Pour l'évaluation de la qualité du français écrit en situation d'enseignement ou dans des activités de communication reliées à la profession comme les courriels ou les messages aux parents, ces aspects doivent être pris en compte :

- la fréquence des erreurs ou des lacunes en cours d'écriture au tableau ou dans tout document écrit de façon spontanée, sans possibilité de révision approfondie;
- l'identification plus ou moins immédiate par l'étudiante ou l'étudiant de ses fautes et de celles de ses élèves;
- l'autonomie plus ou moins grande de l'étudiante ou l'étudiant dans la correction, c'est-à-dire avec recours exagéré ou non à des personnes ressources ou à des outils de référence;
- l'utilisation plus ou moins rapide et efficace des outils de référence, le cas échéant.

Pour les communications orales reliées à la profession

Voici quelques aspects à considérer dans l'évaluation de la qualité du français oral en situation d'enseignement ou dans d'autres activités de communication en contexte scolaire, comme les rencontres avec les parents :

- la **fréquence** d'un même type d'erreurs révélant la méconnaissance d'une règle linguistique ou traduisant une nonchalance, voire une indifférence à l'égard de la qualité de la langue;
- la **gravité** d'une erreur linguistique lorsqu'elle pourrait être repérée par des élèves (contenu linguistique au programme du primaire ou du secondaire) ou lorsqu'elle nuit à la compréhension du message;
- la **conscience linguistique** de l'étudiante ou l'étudiant qui se reprend spontanément après avoir commis une erreur;
- la pertinence et l'effet des **moyens** employés par l'étudiante ou l'étudiant pour remédier à ses lacunes les plus importantes.

ÉVALUATION GLOBALE DU STAGE

Appréciation globale par l'enseignante associée ou l'enseignant associé

L'enseignante associée ou enseignant associé n'attribue pas une mention globale pour le stage. Elle ou il inscrit toutefois un commentaire général qui peut s'adresser plus personnellement au stagiaire. Trois mentions sont possibles pour l'appréciation du développement des compétences : *Ne répond pas aux exigences*, *Répond partiellement aux exigences* ou *Répond aux exigences*.

L'enseignante associée ou l'associé émet des commentaires personnalisés reliés aux points forts et aux points à améliorer du stagiaire puis à lui suggérer des pistes de développement, et ce, pour l'ensemble des compétences.

Évaluation globale par la superviseure ou le superviseur

La superviseure ou le superviseur attribue une mention globale pour le stage à partir de l'évaluation des compétences, en tenant compte de l'appréciation de l'enseignante associée ou l'enseignant associé.

Trois mentions sont possibles pour l'évaluation globale du stage : **Succès, Échec ou Abandon***.

*Toute demande d'abandon doit être faite par écrit et acheminée à la responsable en précisant le motif, accompagnée d'une pièce justificative, s'il y a lieu. S'il s'agit d'un cas de maladie, une attestation médicale devra être jointe à la demande dans de brefs délais. Ces pièces permettront de juger si le motif est valable pour un abandon de stage.

Si la ou le stagiaire n'a pas su démontrer un niveau satisfaisant à l'une des compétences discriminantes, il y a un constat d'échec, cela entraîne automatique la note E pour le stage. La ou le stagiaire devra reprendre son stage, le cas échéant, en se dotant d'un plan d'action clair pour la compétence ciblée.

ATTENTION : Après étude du dossier par l'équipe responsable des stages, une exclusion du milieu de stage peut conduire à l'échec peu importe le nombre de jours effectués en stage.

DIFFUSION DES RÉSULTATS DES STAGIAIRES

Le résultat final de la ou du stagiaire n'est pas communiqué au personnel du milieu de stage pour des raisons légales.

Lorsque la superviseure ou le superviseur a terminé la rédaction de sa grille d'évaluation, elle ou il en envoie une copie à la ou au stagiaire et une autre à l'équipe des stages du CFIM.



DEMI-JOURNÉES D'ACCUEIL ET JOURNÉES DE STAGE À L'AUTOMNE

Les **demi-journées d'accueil** sont essentielles à la préparation du stage. Elles devraient avoir lieu dans les semaines de la rentrée scolaire des élèves.

Les **sept journées de stage à l'automne** permettent à la ou au stagiaire de prendre connaissance des caractéristiques du milieu en recueillant des informations et en observant l'enseignante associée ou l'enseignant associé et les élèves. Il est alors mieux outillé à intervenir auprès du groupe classe et à piloter des situations d'enseignement-apprentissage pour la suite du stage. Durant ces journées :

La ou le stagiaire

- se présente à l'enseignante associée ou l'enseignant associé et au groupe classe;
- visite l'école, s'approprie les lieux, rencontre le personnel;
- remet à l'enseignante associée ou l'enseignant associé une ébauche de sa lettre de présentation aux parents;
- s'informe de la politique de l'école concernant la communication avec les parents;
- confirme avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé la politique du centre de service scolaire au regard de la captation vidéo, ainsi que l'adéquation du contenu du formulaire destiné aux parents à cette fin;
- s'informe des règles de fonctionnement, des procédures et des routines de la classe;
- assiste l'enseignante associée ou l'enseignant associé dans certaines tâches : accueil des élèves, activités, surveillance, etc.;
- discute avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé des attentes mutuelles et des exigences universitaires;
- rédige son entente de stage avec l'enseignante associée ou l'enseignant associé et la remet à la superviseure ou au superviseur;
- anime une activité de présentation auprès des élèves;
- observe les élèves et l'enseignante associée ou l'enseignant associé en action à divers moments;
- s'informe des contenus à enseigner et de la progression des apprentissages du groupe d'élèves;
- s'informe des caractéristiques et des besoins des élèves (consulte les plans d'intervention);
- explore le matériel pédagogique et didactique;
- planifie sa prise en charge progressive et complète de manière rigoureuse.

L'enseignante associée ou l'enseignant associé

- facilite l'intégration de la ou du stagiaire dans le milieu (présentation au groupe, espace de travail, etc.);
- précise la politique de communication aux parents de l'école et valide le contenu du formulaire à cet effet;
- clarifie et modélise les règles de fonctionnement, les routines et les procédures;
- précise ses attentes quant au stage à venir et s'informe quant aux attentes de la ou du stagiaire;
- partage avec la ou le stagiaire de l'information liée aux caractéristiques et aux besoins des élèves;
- informe la ou le stagiaire des contenus à enseigner, du matériel utilisé, des échéanciers, etc.;
- guide l'observation du stagiaire;
- rend explicites ses pratiques de planification, ses choix et ses activités de même que ses évaluations.



ENTENTE DE STAGE ENTRE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET LA OU LE STAGIAIRE

L'entente donne l'occasion de discuter des attentes respectives et de mettre en place des modalités de fonctionnement convenant à chacun.

ATTENTES DE L'ENSEIGNANTE ASSOCIÉE OU L'ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET PROJET DE LA CLASSE

Contenu des programmes, notions ou thèmes à aborder pendant la période du stage :

E

Éléments de l'organisation de la classe non modifiables :

Autres attentes :

ATTENTES ET PROJET DE LA OU DU STAGIAIRE

Objectifs d'apprentissage personnels et moyens pour les réaliser :

Accompagnement souhaité :

Modalités d'encadrement du stage :

Séances d'observation (fréquence, durée, fonctionnement, etc.)

Rencontres de rétroaction (fréquence, durée, lieu, fonctionnement, etc.)

Signature de la ou du stagiaire

Date

Signature de l'enseignante associée ou l'enseignant associé

Date



OUTIL D'OBSERVATION ET DE RÉTROACTION

L'observation des prestations d'enseignement de la ou du stagiaire ainsi que la rétroaction lui permettent de développer la compétence 11 par l'analyse et l'explicitation de sa pratique. En ce sens, la ou le stagiaire devra, entre autres :

- 11.1 Adopter une posture réflexive vis-à-vis de son enseignement de manière à inscrire sa pratique dans une perspective d'amélioration continue.
- 11.2 Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour développer et actualiser ses compétences professionnelles à l'aide des ressources appropriées.
- 11.5 Analyser les enjeux éducatifs et les dilemmes professionnels vécus pour enrichir sa pratique et affermir sa posture d'enseignante ou d'enseignant.

Il appartient à la ou au stagiaire de demander des rétroactions au regard de ses prestations d'enseignement. L'outil suivant permet de suivre l'évolution du développement des compétences.

Canevas pour l'observation en classe

Date : _____	Période : _____
Matière : _____	Durée : _____

Observations (notes prises pendant le déroulement de l'activité, faits objectifs et concrets)

Rencontre post observation

Points forts mentionnés par la ou le stagiaire :	Points à améliorer mentionnés par la ou le stagiaire :
•	•
Points forts mentionnés par l'EA	Points à améliorer mentionnés par l'EA
•	•

Recommandations

Pistes de développement proposées :
 •

Signatures : EA _____ Stagiaire : _____

Plusieurs ressources visant à soutenir les tâches d'accompagnement sont disponibles **sur la page StudiUMfc des enseignantes et enseignants associés** (<https://studiumfc.umontreal.ca/course/view.php?id=61651>).

Agir de façon éthique et responsable

Du statut d'étudiant à celui d'enseignant, vers l'adoption d'une posture professionnelle

Préambule

Passer du statut d'étudiant à celui de futur enseignant peut être un défi pour certains puisque ce changement de posture sera plus ou moins engageant selon l'expérience de chacun.

Comme reconnu par la Cour Suprême du Canada,³ un stagiaire en enseignement, comme tout enseignant, doit être un modèle pour les élèves en tout temps. Ce rôle lié à votre statut de stagiaire peut vous demander de reconsidérer vos façons de faire et peut-être même de modifier quelques habitudes.

Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions est déjà défini dans le référentiel des compétences à développer du Ministère de l'Éducation du Québec (2001)⁴. Ce document vise à soutenir votre réflexion et celle des différents intervenants en formation à l'enseignement sur certains aspects de cette compétence.

Agir de manière appropriée en fonction du contexte

Par vos gestes, vos paroles, vos attitudes, vous reflétez les valeurs de votre future profession et de la société dans laquelle vous évoluez. Comme lors de vos échanges avec les intervenants universitaires, vous devez donc agir de manière appropriée et responsable à l'égard des élèves, des enseignants, des parents, de la direction et des différents intervenants du milieu scolaire, et ce, dans le respect des principes fondamentaux de la profession enseignante.

- Assurez-vous de connaître et de respecter les politiques et les règlements de votre programme et de votre milieu de stage (exemples : code de vie, politiques quant au harcèlement psychologique ou sexuel, tabac, alcool, drogues, etc.).
- Assurez-vous du consentement des enseignants avant d'utiliser ou de conserver leur matériel.⁵
- Respectez le projet éducatif de votre milieu de stage.
- Demeurez ouvert à la vision d'enseignement et aux compétences de votre enseignant associé et des différents intervenants (enseignants, direction et personnel non enseignant).
- Abstenez-vous de propos diffamatoires, médisances ou ouï-dire oraux ou écrits.
- Faites preuve d'ouverture, de respect et de courtoisie dans vos relations avec les élèves, les enseignants, les parents, la direction et les différents intervenants du milieu scolaire.
- Respectez une distance professionnelle (physique, affective et morale) envers tous.

³ Affaire Ross 1996 : Ross C. Conseil scolaire du district 15 du Nouveau-Brunswick, [1996] 1.R.C.S. 825
* R.C. Audet, [1996] 2 R.C.S. 171

⁴ Voir la compétence 12 «Agir de façon éthique et responsable dans l'exercice de ses fonctions» dans le référentiel de compétences *La formation à l'enseignement : les orientations et les compétences professionnelles* (MEQ, 2001).

⁵ <https://apsds.org/wp-content/uploads/Foire-aux-questions-sur-le-droit-dauteur.pdf> <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-42/page-4.html#h-100320> (articles 13 et 14)

- Respectez la confidentialité de toute information verbale ou écrite.

Médias sociaux et outils électroniques : des traces indélébiles⁶

Sachez que vous ne pouvez pas exercer de contrôle sur l'information que vous publiez sur les réseaux sociaux. Il est donc important d'avoir une identité numérique qui reflète votre posture professionnelle.

- L'utilisation de tout outil de communication, durant la classe ou dans les réunions, doit se limiter à des fins professionnelles.
- Assurez-vous de respecter la politique concernant l'enregistrement et la diffusion d'images et de son.
- N'acceptez pas (et ne sollicitez pas) de demandes « d'amitié » des élèves ou des parents sur les réseaux sociaux.
- Soyez un modèle en adoptant un comportement numérique exemplaire.⁷

Conclusion

Ce document ne reflète qu'une partie de l'ensemble des comportements à privilégier dans un cadre professionnel. Vous devez utiliser votre jugement pour identifier les valeurs en jeu dans vos gestes professionnels et adopter une conduite éthique et responsable. Les lectures suggérées vous apporteront une meilleure compréhension des enjeux liés à l'éthique professionnelle.⁶

Révisé octobre 2019

⁶ <https://edu.ge.ch/sem/usages/outils/reseaux-sociaux-13-conseils-pour-les-enseignant-e-s-1061>

⁷ St-Vincent, L.-A. (Éd.). (2015). *Le développement de l'agir éthique chez les professionnels en éducation*. Québec : Presses de l'Université du Québec.